

La certification est composée de 3 blocs de compétences alignés avec les activités inhérentes à la cible métier, quels que soient les emplois et conditions d'exercice :

- **Bloc de compétences** n° 1, compétences C.1.1 à C.1.8
Elaborer une stratégie de conservation-restauration d'un bien culturel
- **Bloc de compétences** n° 3, compétences C.3.1 à C.3.8
Contribuer à l'amélioration des connaissances et pratiques dans la restauration-conservation du patrimoine
- **Bloc de compétences** n° 4, compétences C.4.1 à C.4.4
Développer une activité indépendante de restaurateur-conservateur du patrimoine

Elle est également constituée de 2 blocs de compétences optionnels, chacun étant aligné avec une activité spécifique en lien avec une spécialisation du métier :

- **Bloc de compétences** n° 2-I, compétences C.2-I.1 à C.2-I.8
Réaliser et documenter les interventions et traitements de conservation curative et de restauration sur une peinture
- **Bloc de compétences** n° 2-II, compétences C.2-II.1 à C.2-II.7
Réaliser et documenter les interventions et traitements de conservation curative et de restauration sur une œuvre d'arts graphiques

L'obtention de la certification nécessite la validation cumulative :

- des blocs de compétences n° 1, 3 et 4,
- d'un des blocs optionnels n° 2-I ou 2-II.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1. Examen et diagnostic de l'état de conservation d'un bien culturel - Etude du bien culturel sur le plan historique. - Etude du bien culturel sur le plan technique. - Relevé des altérations et dégradations affectant physiquement le bien culturel.	C.1.1 Apprécier un bien culturel dans sa dimension immatérielle, en produisant des recherches historiques et esthétiques sur son contexte de production dans les dimensions artistique, politique, religieuse, sociale et culturelle, afin d'en saisir la singularité, la portée et la valeur attribuée sur les plans artistique, social et culturel.	Les compétences C.1.1 à C.1.4 sont évaluées sur la base de la production suivante : Chaque candidat réalise l'examen d'un bien culturel sur les plans matériel et immatériel, restitué par : - Une étude historique. - Un constat d'état.	Le candidat analyse et synthétise les informations éclairant les dimensions historiques et esthétiques du bien culturel : - Les informations relatives à l'œuvre sont collectées de façon exhaustive et traitées de façon critique ; le cas échéant, des informations nouvelles, de source première, sont apportées. - La création de l'œuvre est restituée dans toute la complexité de son contexte historique et ses problématiques particulières (datation, attribution, authenticité...) sont traitées. - La singularité de l'œuvre est resituée dans l'histoire de l'art et dans celle de la production de l'auteur, au vu de ses caractéristiques esthétiques et stylistiques.

<p>- Formalisation d'un constat d'état du bien culturel et de ses éléments annexes et documentaires associés. - Identification des causes des altérations du bien culturel.</p>	<p>C.1.2 Analyser les caractéristiques techniques d'un bien culturel, en identifiant la nature et les spécificités de ses matériaux constitutifs et de son support, ainsi que sa technique et son processus de création au moyen de différents examens (prise de mesure, observation visuelle, radiographie...), afin de clarifier les paramètres à prendre en compte (constituants, technologies, historique des changements...) pour sa conservation.</p>	<p>- Un diagnostic. Chaque candidat travaille individuellement et produit un livrable écrit présenté oralement devant le jury d'évaluation.</p>	<p>Le candidat analyse le bien culturel dans sa dimension technique : - Les matériaux et techniques utilisés pour la création de l'œuvre sont identifiés et caractérisés avec exactitude. - Les différentes interventions durant le processus de création de l'œuvre sont repérées (repentirs, changements de format, de technique...) - Les interventions ayant modifié la matérialité de l'œuvre après sa création sont identifiées avec exhaustivité (restaurations antérieures, transformations, traces d'usage...).</p>
	<p>C.1.3 Evaluer l'état de conservation d'un bien culturel, en identifiant et qualifiant la criticité de ses altérations au moyen d'examens de différentes natures (observation visuelle, analyses de laboratoire, imageries spécialisées), afin d'établir un constat d'état témoignant de façon documentée de sa situation à un instant précis et de rassembler les éléments nécessaires à la réalisation d'un examen diagnostic.</p>		<p>Le candidat dresse un constat d'état du bien culturel : - Les altérations affectant le bien culturel (pulvérencences, taches, moisissures, déjections animales, soulèvements, modifications chromatiques, usures, griffures, cassures, lacunes, déchirures, etc.) sont relevées et cartographiées de façon exhaustive. - La nature des altérations et leur degré de criticité sont qualifiés avec exactitude. - Le constat d'état est complet et compile toutes les informations adaptées aux objectifs définis et convenus avec le commanditaire : relevés, tableaux, documentation photographique, analyses de laboratoire, imageries spécialisées...</p>
	<p>C.1.4 Réaliser l'examen diagnostic d'un bien culturel, en s'appuyant sur son constat d'état et sa documentation associée, ainsi que son analyse environnementale et contextuelle, afin d'établir les causes probables de son altération et de déterminer l'urgence, la nature et l'étendue des interventions à réaliser.</p>		<p>Le candidat pose un diagnostic sur l'état de conservation du bien culturel : - L'état général et les altérations relevées sur l'œuvre sont analysés par la prise en compte de ses caractéristiques matérielles et de son environnement. - Les différentes causes probables de l'état et des altérations relevées sur l'œuvre sont déterminées, en intégrant ses facteurs « internes » (matériaux, techniques...) et environnementaux (lieu et conditions de conservation, utilisation...) - Les conséquences probables des altérations constatées et de l'environnement de conservation de l'œuvre sont identifiées, évaluées et qualifiées.</p>

<p>2. Elaboration d'un protocole d'intervention contribuant à la préservation d'un bien culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un pronostic sur l'évolution de l'état du bien culturel, intégrant ses caractéristiques et ses conditions de conservation. - Recherche et évaluation de solutions de traitement conservatoire et restauratif du bien culturel. - Etablissement de plusieurs hypothèses de protocole d'intervention sur le bien culturel, incluant traitements de conservation curative et/ou de restauration. - Proposition d'un protocole de conservation/restauration au responsable juridique du bien culturel. 	<p>C.1.5 Formuler des hypothèses sur l'évolution de l'état de conservation du bien culturel, en tenant compte de son état actuel, du diagnostic établi, de la dynamique d'altération observée et de ses conditions environnementales de conservation, afin de définir et de qualifier ses facteurs de risque et de déterminer l'urgence et la priorité des interventions et traitements à opérer pour sa stabilisation.</p>	<p>Les compétences C.1.5 à C.1.8 sont évaluées sur la base de la production suivante :</p> <p>Chaque candidat élabore un programme d'intervention et de traitement en vue de la conservation-restauration d'un bien culturel, restitué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un pronostic de l'évolution de l'état de conservation du bien culturel. - Un programme d'intervention. 	<p>Le candidat établit un pronostic de l'évolution de l'état du bien culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différents scénarios et hypothèses d'évolution des altérations de l'œuvre sont élaborés et évalués. - Les risques menaçant la matérialité de l'œuvre, au vu de son état et de ses conditions de conservation, sont définis, qualifiés et hiérarchisés du point de vue de leur criticité. - Les éléments de l'œuvre devant faire l'objet d'un traitement sont priorisés au regard de l'urgence associée à la dynamique d'altération constatée.
	<p>C.1.6 Evaluer les possibilités d'intervention et de traitement d'un bien culturel, en s'appuyant sur l'exploitation d'analyses et examens scientifiques, en appréciant leurs conséquences et risques associés sur son état de conservation, son usage et sa valeur sociale, afin d'identifier ses nécessités de traitement et de définir les objectifs concrets du projet de conservation-restauration, dans le respect des principes déontologiques (réversibilité, compatibilité des matériaux, innocuité des interventions, lisibilité et visibilité des interventions, authenticité).</p>	<p>Chaque candidat travaille individuellement et produit un livrable écrit présenté oralement devant le jury d'évaluation.</p>	<p>Le candidat recherche, identifie et évalue les interventions et traitements possibles pour la conservation/restauration du bien culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents tests, examens, sondages, analyses... à réaliser pour déterminer les interventions et traitements efficaces sont identifiés et mis en œuvre dans le respect de l'intégrité de l'œuvre. - Les différentes solutions identifiées sont évaluées au regard de leur efficacité et de leurs risques respectifs pour l'intégrité de l'œuvre et au regard de leur empreinte environnementale. - Les différentes solutions identifiées sont évaluées au regard de leur adéquation avec les principes déontologiques de conservation-restauration.
	<p>C.1.7 Sélectionner les actions de conservation et/ou de restauration à opérer sur un bien culturel, en opérant des choix de techniques, traitements et matériaux conciliant efficacité, respect du cadre déontologique et maîtrise de l'impact environnemental, tout en tenant compte des risques inhérents à toute intervention, afin d'établir un protocole permettant la stabilisation de son état de conservation et sa restitution, dans le respect des principes éthiques, de sa valeur esthétique, artistique et sociale.</p>		<p>Le candidat élabore un protocole d'intervention pour la conservation/restauration du bien culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le protocole s'appuie sur la réalisation de tests préalables. - Les choix de techniques, traitements et matériaux intègrent leur impact environnemental et le strict respect de la déontologie de conservation-restauration. - Le protocole proposé est argumenté et son alignement avec les objectifs du commanditaire et les résultats escomptés sont démontrés.

	<p>C.1.8 Elaborer un programme d'intervention argumenté et adapté aux spécificités matérielles en vue de la conservation-restauration du bien culturel, en établissant l'organisation du projet à conduire et de ses actions constitutives, compte tenu des objectifs et moyens du commanditaire, ainsi que des paramètres externes (impératifs de santé et sécurité, législation, assurance, moyens techniques...), afin d'en cadrer la mise en œuvre de façon efficace et conforme.</p>		<p>Le candidat formalise un programme d'intervention pour la conservation/restauration du bien culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ressources nécessaires à la réalisation des interventions et traitements sont estimées en termes de coût, de moyens techniques et de durée. - Les interventions et traitements à opérer sur le bien culturel sont planifiés et articulés dans le temps de façon logique et réaliste. - Les paramètres liés aux contraintes réglementaires (santé, sécurité, assurance...) sont pris en compte.
<p>3-I. Interventions et traitements de conservation curative et de restauration sur une peinture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions de conservation curative sur une peinture : <ul style="list-style-type: none"> o Opérations de désinfections, de désinsectisation, de traitements des moisissures... o Reprises de déchirures et de déformations, rentoilage, doublage et refixage du support de l'œuvre, opérations permettant de consolider le support (pose de bandes de tensions, bordage). - Interventions de restauration sur une peinture : <ul style="list-style-type: none"> o Dérestaurations, revenant sur les interventions antérieures présentant des risques pour l'œuvre et occasionnant une lecture faussée de celle-ci (repeints, couches de vernis supplémentaires...). o Opérations de refixage localisé et de dégrasage de la couche picturale. 	<p>C.2-I.1 Réaliser des traitements curatifs visant les agents d'altération du support et de la couche picturale d'une peinture (champignons, insectes, micro-organismes...), en appliquant de façon sécurisée, avec dextérité, maîtrise technique et éthique les substances actives adaptées et en utilisant les solutions les plus respectueuses de l'environnement (économie des quantités utilisées, innocuité des substances choisies, traitement et recyclage des déchets générés...), afin d'arrêter le processus de détérioration causé par des facteurs environnementaux.</p>	<p>Les compétences C.2-I.1 à C.2-I.5 sont évaluées sur la base de la production suivante :</p> <p>Chaque candidat réalise des interventions et traitements curatifs et de restauration sur une peinture.</p> <p>Chaque candidat travaille individuellement et présente oralement la peinture ayant fait l'objet des interventions devant le jury d'évaluation.</p>	<p>Le candidat traite les altérations du support et de la couche picturale de l'œuvre peinte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le geste est réalisé avec dextérité et maîtrise technique. - Les substances et déchets utilisés ou générés sont traités dans le respect des exigences de développement durable. - Les méthodes utilisées favorisent les techniques et solutions respectueuses de l'environnement. - Les règles déontologiques sont respectées. - Les agents responsables de l'altération de l'œuvre sont supprimés de façon durable. <p>Le candidat réalise les opérations de renforcement du support et de la couche picturale de l'œuvre peinte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le geste est réalisé avec dextérité et maîtrise technique. - Les interventions réalisées respectent l'intégrité de l'œuvre. - Les interventions réalisées permettent de stabiliser l'état de l'œuvre. <p>Le candidat réalise les opérations de nettoyage de la couche picturale de l'œuvre peinte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le geste est réalisé avec dextérité et maîtrise technique. - Les substances et déchets utilisés ou générés sont traités dans le respect des exigences de développement durable. - Les méthodes utilisées favorisent les techniques et solutions respectueuses de l'environnement. - Les principes de réversibilité, de compatibilité et d'intervention minimum sont respectés. - L'opération réalisée permet d'améliorer la lisibilité et la qualité esthétique de l'œuvre.
	<p>C.2-I.2 Consolider le support et la couche picturale d'une peinture, en réalisant les opérations permettant le rétablissement de la planéité et de la continuité du support, ainsi que son renforcement (reprise de déchirure et de déformation, rentoilage, imprégnation, doublage, pose de bandes de tensions, refixage...), afin de stabiliser son état.</p>		
	<p>C.2-I.3 Assainir la couche picturale d'une peinture, en réalisant de façon sécurisée, avec dextérité, maîtrise technique et éthique les opérations de dégrasage et d'allègement du vernis, dans le respect des principes de réversibilité, de compatibilité et d'intervention minimum, afin d'améliorer la lisibilité et la qualité esthétique de l'œuvre.</p>		

<ul style="list-style-type: none"> ○ Allègement du vernis oxydé de la couche picturale. ○ Comblement des lacunes de la couche picturale par masticage. ○ Réintégration chromatique. ○ Pose d'un vernis protégeant la couche picturale. 	<p>C.2-I.4 Réaliser la dérestauration d'une peinture, en utilisant de façon sécurisée, avec dextérité, maîtrise technique et éthique les substances actives permettant la suppression des interventions ultérieures à sa création (repeints, couches de vernis supplémentaires...) tout en préservant la couche picturale originelle, dans le respect des principes de compatibilité et d'intervention minimum, afin de rétablir l'œuvre dans son authenticité.</p>		<p>Le candidat supprime les restaurations réalisées antérieurement sur l'œuvre peinte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le geste est réalisé avec dextérité, maîtrise technique et éthique. - Les substances et déchets utilisés ou générés sont traités dans le respect des exigences de développement durable. - Les méthodes utilisées favorisent les techniques et solutions respectueuses de l'environnement. - Les principes de compatibilité et d'intervention minimum sont respectés. - L'opération réalisée permet de rapprocher, dans la mesure du possible, l'œuvre de son état avant restauration.
	<p>C.2-I.5 Traiter les altérations affectant la couche picturale d'une peinture, en réalisant avec dextérité, maîtrise technique et éthique les opérations permettant une restitution au plus près de son état originel (comblement de lacunes, réintégration chromatique...), dans le respect des principes de réversibilité, de compatibilité et d'intervention minimum, afin de rétablir la lisibilité de l'œuvre, d'améliorer son état de présentation et de faciliter sa compréhension.</p>		<p>Le candidat traite les altérations de la couche picturale de l'œuvre peinte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le geste est réalisé avec dextérité, maîtrise technique et éthique. - Les substances et déchets utilisés ou générés sont traités dans le respect des exigences de développement durable. - Les méthodes utilisées favorisent les techniques et solutions respectueuses de l'environnement. - Les principes de réversibilité, de compatibilité et d'intervention minimum sont respectés. - L'opération réalisée permet rétablir la lisibilité de l'œuvre, d'améliorer son état de présentation et de faciliter sa compréhension.
<p>4-I. Evaluation et documentation des interventions et traitements opérés sur une peinture et recommandation des mesures de conservation préventive à appliquer pour sa préservation</p>	<p>C.2-I.6 Analyser les résultats et effets des opérations de conservation-restauration réalisées sur une peinture, en évaluant le succès des traitements opérés et en qualifiant le changement du risque menaçant son intégrité, afin de communiquer objectivement et factuellement les bénéfices des actions menées au commanditaire.</p>	<p>Les compétences C.2-I.6 à C.2-I.8 sont évaluées sur la base de la production suivante :</p> <p>Chaque candidat élabore et formalise le rapport d'intervention décrivant les</p>	<p>Le candidat présente les résultats des interventions réalisées sur l'œuvre peinte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les effets des opérations réalisées sont explicités. - La réussite des opérations réalisées, au regard des objectifs poursuivis, est qualifiée. - Les bénéfices des opérations réalisées sont décrits et mesurés de façon objective.

<p>- Définition et, le cas échéant, exécution des mesures de conservation préventive sur une peinture. - Documentation des interventions et traitements opérés sur une peinture.</p>	<p>C.2-I.7 Déterminer les mesures appropriées pour le stockage, la manipulation, le conditionnement, le transport et la présentation (exposition) publique ou privée d'une peinture, en tenant compte des spécificités et fragilités de ses composants et en définissant les conditions environnementales (luminosité, hygrométrie, température, pollution...) et mesures de protection simples compatibles avec sa préservation et, le cas échéant, son usage social, afin de retarder sa dégradation et de minorer les risques d'altération ultérieure.</p>	<p>opérations de conservation-restauration réalisées sur une peinture.</p> <p>Chaque candidat travaille individuellement et présente oralement le rapport d'intervention devant le jury d'évaluation.</p>	<p>Le candidat préconise les mesures de conservation préventive à observer pour préserver la matérialité de l'œuvre peinte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les spécificités et fragilités de l'œuvre peinte sont prises en considération. - Les mesures proposées incluent le stockage, le transport et l'exposition de l'œuvre. - L'ensemble des mesures préconisées permet de prévenir les risques d'altération future et de retarder la dégradation de l'œuvre peinte.
	<p>C.2-I.8 Rendre compte de façon précise et détaillée des interventions de conservation et de restauration opérées sur une peinture, en compilant et formalisant les informations restituant les traitements réalisés, le processus décisionnel utilisé et les mesures de conservation préventive préconisées, afin d'assurer la traçabilité, l'archivage et la consultation des informations contribuant à la conservation ultérieure de l'œuvre.</p>		<p>Le candidat formalise un rapport d'intervention documentant les actions réalisées sur l'œuvre peinte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La problématique de conservation-restauration de l'œuvre peinte est présentée. - Le rapport comporte le constat d'état, les analyses et études réalisées, ainsi que le diagnostic posé. - Les interventions sont précisément décrites et illustrées (protocole, déroulement, mise en œuvre, produits utilisés...). - Le rapport inclut les mesures de conservation préventive à mettre en œuvre. - Le rapport comporte des annexes documentaires.
<p>3-II. Interventions et traitements de conservation curative et de restauration sur une œuvre d'arts graphiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions de conservation curative sur une œuvre d'arts graphiques : <ul style="list-style-type: none"> o Dépoussiérage et gommage du support pour désincrustation des pollutions dégradantes. 	<p>C.2-II.1 Réaliser les interventions de démontage et/ou de suppression des éléments de support secondaires ou de montage (adhésifs, résidus...) d'une œuvre d'arts graphiques, en appliquant les précautions techniques et de protocole garantissant le respect de son intégrité et l'évitement de toute altération supplémentaire, afin de permettre sa remise à plat et d'arrêter le processus de détérioration causé par les éléments exogènes.</p>	<p>Les compétences C.2-II.1 à C.2-II.4 sont évaluées sur la base de la production suivante :</p> <p>Chaque candidat réalise des interventions et traitements curatifs et de restauration sur une œuvre d'arts graphiques.</p>	<p>Le candidat supprime les éléments de supports secondaires ou de montage ajoutés à l'œuvre d'arts graphiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le geste est réalisé avec dextérité et maîtrise technique. - Les substances et déchets utilisés ou générés sont traités dans le respect des exigences de développement durable. - Les méthodes utilisées favorisent les techniques et solutions respectueuses de l'environnement. - L'intégrité de l'œuvre est préservée. - L'opération réalisée permet la remise à plat de l'œuvre et l'arrêt du processus de détérioration constaté.

<ul style="list-style-type: none"> ○ Démontage des supports secondaires pour arrêter la migration de composés acides et la contamination du support. ○ Décollage des éléments de montage (adhésifs, résidus...), permettant la remise à plat de l'œuvre d'art graphique. ○ Traitement des taches d'adhésifs incrustés. ○ Nettoyage de l'œuvre d'art graphique en bain, en flottaison ou sur feutre, permettant la suppression des composés acides et la restitution de la souplesse du papier. ○ Collage et renfort des plis et des déchirures affectant le support. <p>- Interventions de restauration sur une œuvre d'arts graphiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Comblement des lacunes et, le cas échéant, doublage du support fragilisé et abimé (déchirures, lacunes...). ○ Retouche de la partie graphique, reprenant la technique de l'auteur de l'œuvre d'art graphique. 	<p>C.2-II.2 Assainir le support et la partie graphique d'une œuvre d'arts graphiques, en opérant le dépoussiérage et le gommage de son support par la mise en place d'un protocole de traitement contre les microorganismes si nécessaire, permettant l'atténuation des traces et taches causées par tout élément exogène et en réalisant, le cas échéant, son lavage par bain ou flottaison dans une solution aqueuse ou tout autre moyen (gel), afin de supprimer les composés acides et pollutions dégradantes affectant le support et de lui rendre sa souplesse et sa planéité.</p>	<p>Chaque candidat travaille individuellement et présente oralement l'œuvre d'arts graphiques ayant fait l'objet des interventions devant le jury d'évaluation.</p>	<p>Le candidat réalise les opérations de nettoyage de l'œuvre d'arts graphiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le geste est réalisé avec dextérité, maîtrise technique et éthique. - Les substances et déchets utilisés ou générés sont traités dans le respect des exigences de développement durable. - Les méthodes utilisées favorisent les techniques et solutions respectueuses de l'environnement. - Les principes de compatibilité et d'intervention minimum sont respectés. - Les composées acides et pollutions dégradantes sont supprimées. - Le support de l'œuvre d'arts graphiques a retrouvé sa souplesse.
<p>C.2-II.3 Consolider le support d'une œuvre graphique, en réalisant les opérations de renforcement (consolidation des plis, reprise de déchirure, doublage du support partiel ou intégral...) et de comblement des lacunes dans le respect des principes de réversibilité, de compatibilité et d'intervention minimum, afin de stabiliser son état.</p>	<p>Le candidat réalise les opérations de renforcement du support et de la couche picturale de l'œuvre d'arts graphiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le geste est réalisé avec dextérité, maîtrise technique et éthique. - Les interventions réalisées respectent l'intégrité de l'œuvre. - Les interventions réalisées permettent de stabiliser l'état de l'œuvre. 		
<p>C.2-II.4 Traiter les altérations affectant le support et la partie graphique d'une œuvre d'arts graphiques, en réalisant avec dextérité, maîtrise technique et éthique les retouches permettant une restitution au plus près de son état originel, dans le respect des principes de réversibilité, de compatibilité et d'intervention minimum, afin de rétablir la lisibilité de l'œuvre, d'améliorer son état de présentation et de faciliter sa compréhension.</p>	<p>Le candidat traite les altérations de la partie graphique de l'œuvre d'arts graphiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le geste est réalisé avec dextérité, maîtrise technique et éthique. - Les substances et déchets utilisés ou générés sont traités dans le respect des exigences de développement durable. - Les méthodes utilisées favorisent les techniques et solutions respectueuses de l'environnement. - Les principes de réversibilité, de compatibilité et d'intervention minimum sont respectés. - L'opération réalisée permet rétablir la lisibilité de l'œuvre, d'améliorer son état de présentation et de faciliter sa compréhension. 		

<p>4-II. Evaluation et documentation des interventions et traitements opérés sur une œuvre d'arts graphiques et recommandation des mesures de conservation préventive à appliquer pour sa préservation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition et, le cas échéant, exécution des mesures de conservation préventive sur une œuvre d'arts graphiques. - Documentation des interventions et traitements opérés sur une œuvre d'arts graphiques. 	<p>C.2-II.5 Analyser les résultats et effets des opérations de conservation-restauration réalisées sur une œuvre d'arts graphiques, en évaluant le succès des traitements opérés et en qualifiant le changement du risque menaçant son intégrité, afin de communiquer objectivement et factuellement les bénéfices des actions menées au commanditaire.</p>	<p>Les compétences C.2-II.5 à C.2-II.7 sont évaluées sur la base de la production suivante :</p> <p>Chaque candidat élabore et formalise le rapport d'intervention décrivant les opérations de conservation-restauration réalisées sur une œuvre d'arts graphiques.</p> <p>Chaque candidat travaille individuellement et présente oralement le rapport d'intervention devant le jury d'évaluation.</p>	<p>Le candidat présente les résultats des interventions réalisées sur l'œuvre d'arts graphiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les effets des opérations réalisées sont explicités. - La réussite des opérations réalisées, au regard des objectifs poursuivis, est qualifiée. - Les bénéfices des opérations réalisées sont décrits et mesurés de façon objective.
	<p>C.2-II.6 Déterminer les mesures appropriées pour le stockage, la manipulation, le conditionnement, le transport et la présentation (exposition) publique ou privée d'une œuvre d'arts graphiques, en tenant compte des spécificités et fragilités de ses composants et en définissant les conditions environnementales (luminosité, hygrométrie, température, pollution atmosphérique...) et mesures de protection simples compatibles avec sa préservation et, le cas échéant, son usage social, afin de retarder sa dégradation et de minorer les risques d'altération ultérieure.</p>		<p>Le candidat préconise les mesures de conservation préventive à observer pour préserver la matérialité de l'œuvre d'arts graphiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les spécificités et fragilités de l'œuvre d'arts graphiques sont prises en considération. - Les mesures proposées incluent le stockage, le transport et l'exposition de l'œuvre d'arts graphiques. - L'ensemble des mesures préconisées permet de prévenir les risques d'altération future et de retarder la dégradation de l'œuvre d'arts graphiques.
	<p>C.2-II.7 Rendre compte de façon précise et détaillée des interventions de conservation et de restauration opérées sur une œuvre d'art graphique, en compilant et formalisant les informations restituant les traitements réalisés, le processus décisionnel utilisé et les mesures de conservation préventive préconisées, afin d'assurer la traçabilité, l'archivage et la consultation des informations contribuant à la conservation ultérieure de l'œuvre.</p>		<p>Le candidat formalise un rapport d'intervention documentant les actions réalisées sur l'œuvre d'arts graphiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La problématique de conservation-restauration de l'œuvre d'arts graphiques est présentée. - Le rapport comporte le constat d'état, les analyses et études réalisées, ainsi que le diagnostic posé. - Les interventions sont précisément décrites et illustrées (protocole, déroulement, mise en œuvre, produits utilisés...). - Le rapport inclut les mesures de conservation préventive à mettre en œuvre. - Le rapport comporte des annexes documentaires.

<p>5. Recherche dans le domaine de la conservation-restauration du patrimoine et publication de ses résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une veille sur l'évolution des pratiques, doctrines, techniques et produits dans le domaine de la conservation-restauration du patrimoine. - Réalisation de recherches et expérimentations dans le domaine de la conservation-restauration du patrimoine. - Formalisation et partage auprès d'un public spécialisé des recherches et expérimentations menées dans le domaine de la conservation-restauration du patrimoine. 	<p>C.3.1 Identifier toute évolution ou innovation en matière de doctrine de conservation-restauration, de procédés, de matériaux et de techniques d'intervention sur des biens culturels, notamment concernant les progrès permettant la conciliation entre efficacité de traitement et respect de l'environnement, en mettant en place une démarche de veille scientifique, technique et réglementaire, afin de faire évoluer ses pratiques dans une logique de préservation et de respect maximal de l'intégrité du bien culturel et de demeurer en conformité avec les réflexions éthiques de sa communauté professionnelle.</p>	<p>Les compétences C.3.1 à C.3.4 sont évaluées sur la base de la production suivante :</p> <p>Chaque candidat réalise une recherche à caractère scientifique sur le sujet de son choix dans le domaine de la conservation-restauration de biens culturels.</p> <p>Le produit de la recherche est concrétisé sous la forme d'un mémoire établi dans le respect des standards professionnels et scientifiques en la matière.</p> <p>Chaque candidat travaille individuellement et présente oralement le mémoire de recherche devant le jury d'évaluation.</p>	<p>Le candidat met en place une démarche de veille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sources d'information exploitées sont garantes de données fiables, complémentaires et actualisées. - La sélection des informations est justifiée au regard de leur intérêt et de leur portée. - Le produit de la veille opérée restitue de façon claire et synthétique les tendances environnementales, les qualifie et les hiérarchise.
	<p>C.3.2 Définir un projet de recherche scientifique dans le domaine de la conservation-restauration de biens culturels, en déterminant le sujet, la problématique et le périmètre des investigations à mener et en s'assurant de l'intérêt de leur portée pour l'évolution des savoirs et pratiques en la matière, afin d'accroître ses compétences et de contribuer aux progrès de sa communauté professionnelle.</p>		<p>Le candidat justifie l'objet des recherches réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le champ de l'étude est problématisé et les objectifs initiaux de la recherche sont présentés. - Le champ de l'étude est précisément circonscrit et ses limites sont expliquées et justifiées. - L'intérêt et la portée des recherches réalisées sont explicités de façon convaincante et réaliste au regard de leur apport dans le champ concerné.
	<p>C.3.3 Réaliser une recherche à caractère scientifique dans le domaine de la conservation-restauration des biens culturels, en mettant en œuvre des méthodes et procédures conformes aux exigences de rigueur, d'honnêteté et adaptées au sujet étudié (expérimentations, observations, recherches documentaires...), afin de produire des résultats probants, crédibles et diffusables auprès de sa communauté professionnelle.</p>		<p>Le candidat met en œuvre une démarche scientifique dans le champ de la conservation-restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode de recherche et les protocoles mis en œuvre sont présentés, détaillés et justifiés au regard de leur adéquation avec l'objet d'étude et sa problématique. - Les analyses sont robustes et s'appuient sur un examen critique des informations traitées et des observations réalisées. - Les résultats issus des analyses sont probants, crédibles, argumentés et démontrés.

	<p>C.3.4 Restituer le produit des recherches accomplies sur un sujet défini dans le domaine de la conservation-restauration, en documentant les résultats obtenus dans le respect des standards scientifiques et professionnels, afin de le partager avec sa communauté professionnelle, sous la forme d'articles et, le cas échéant, de communications orales et de contribuer aux débats et à l'évolution des connaissances de sa communauté professionnelle.</p>		<p>Le candidat formalise le résultat de ses recherches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les standards de présentation de travaux scientifiques sont respectés (identification, présentation et citation des sources ; annexes documentaires ; bibliographie...). - L'étude est articulée de façon logique, cohérente et compréhensible. - L'étude est documentée.
<p>6. Formation aux problématiques et techniques de conservation-restauration du patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix du format, du contenu et des modalités de la formation, en fonction des objectifs fixés et des caractéristiques du public ciblé. - Construction des outils pédagogiques mobilisés durant l'action de formation et enrichissant l'expérience apprenant. - Animation des sessions de formation. - Evaluation formative, le cas échéant, des participants à la formation. 	<p>C.3.5 Elaborer une action de formation sur un sujet relevant de la conservation-restauration des biens culturels, en déterminant un contenu, un format, des modalités et stratégies pédagogiques adaptées au public visé et aux objectifs fixés, afin de partager et transmettre son expérience et ses compétences et, le cas échéant, de contribuer à la formation initiale et continue des professionnels du secteur.</p>	<p>Les compétences C.3.5 à C.3.8 sont évaluées sur la base de la production suivante :</p> <p>Chaque candidat conçoit une action de formation sur un sujet de son choix dans le domaine de la conservation-restauration de biens culturels. L'ingénierie pédagogique est restituée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le scénario pédagogique. - Le déroulé pédagogique. - Le séquençement de l'action de formation. - Les outils et supports de formation et d'évaluation associés. <p>Chaque candidat travaille individuellement et réalise, dans</p>	<p>Le candidat construit l'ingénierie pédagogique d'une action de formation sur un sujet relevant de la conservation-restauration des biens culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enjeux et objectifs de la formation, ainsi que les caractéristiques du public ciblé, sont explicités. - Le choix de la stratégie pédagogique, et sa traduction dans le format et les modalités de formation, sont justifiés et argumentés en relation avec les objectifs visés, le contexte de réalisation et le public concerné. - Le contenu et le déroulé de la formation sont adaptés et aux public objectifs et construits de façon articulée et cohérente.
	<p>C.3.6 Concevoir des supports pédagogiques aux formats physique et digital, en veillant à leur adaptation et leur complémentarité avec le format et le contenu de la formation, ainsi que le profil du public visé, compte tenu notamment des problématiques d'accessibilité des personnes en situation de handicap, afin de mettre à disposition des outils favorisant le développement des savoirs et compétences.</p>		<p>Le candidat élabore les supports pédagogiques d'une action de formation sur un sujet relevant de la conservation-restauration des biens culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les supports empruntent différents formats (physiques, digitaux), en cohérence avec les modalités de formation. - Les supports tiennent compte des problématiques et besoins d'accessibilité des personnes en situation de handicap. - Le contenu des supports est adapté à l'objet de la formation et son public, conjuguant clarté de l'information et approche originale.

	<p>C.3.7 Animer des sessions de formation sur un sujet relevant de la conservation-restauration des biens culturels, en développant le scénario pédagogique conçu et en utilisant des techniques adaptées au format et au public de l'action, afin d'assurer la diffusion des connaissances et l'acquisition des compétences conformément aux objectifs pédagogiques prescrits.</p>	<p>le cadre d'une mise en situation reconstituée devant le jury d'évaluation, l'animation d'une séquence de formation sur une durée limitée.</p>	<p>Le candidat anime une action de formation sur un sujet relevant de la conservation-restauration des biens culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le scénario pédagogique est respecté et les techniques d'animation mobilisées favorisent la captation et l'implication du public ciblé. - L'attitude mise en œuvre est dynamique et adaptée au contexte, au public et à la finalité de l'action de formation. - Les dispositions particulières à destination des personnes en situation de handicap sont adaptées et favorisent leur participation.
	<p>C.3.8 Evaluer, le cas échéant, les acquis des participants à l'issue de la formation, en utilisant des méthodes adaptées au contexte et aux objectifs de l'action, afin de vérifier son efficacité en matière de développement de connaissances et de compétences pour chaque individu.</p>		<p>Le candidat élabore les outils d'évaluation des participants à une action de formation sur un sujet relevant de la conservation-restauration des biens culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode d'évaluation utilisée est justifiée au regard des objectifs de formation. - L'évaluation est critériée et objectivée.
<p>7. Création, gestion et développement d'une activité de Restaurateur-Conservateur du patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et gestion sur les plans administratif, légal et fiscal d'une activité de restaurateur-conservateur indépendant. - Choix du positionnement et de l'offre de prestations et de services dans le domaine de la restauration-conservation du patrimoine. - Choix et mise en œuvre d'actions de communication, de promotion et de développement 	<p>C.4.1 Etablir le positionnement d'une activité professionnelle de conservateur-restaurateur du patrimoine, en concevant une proposition de service en lien avec son domaine d'expertise et répondant à la réalité du marché et des attentes des clients potentiels, afin de la développer en conciliant aspirations personnelles et impératifs économiques.</p>	<p>Les compétences C.4.1 à C.4.4 sont évaluées sur la base de la production suivante :</p> <p>Chaque candidat conçoit un projet d'activité indépendante dans le domaine de la conservation-restauration du patrimoine. Le projet est restitué par :</p>	<p>Le candidat présente le projet d'activité professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le positionnement de l'activité et son implantation est justifié au vu de la réalité du marché. - La clientèle cible est définie, en cohérence avec le marché visé, la zone d'implantation et domaine d'expertise. - La nature et l'étendue des services proposés est en cohérence avec l'activité projetée, le public ciblé et le marché de la zone d'implantation.
	<p>C.4.2 Gérer une activité de conservateur-restaurateur du patrimoine sur les plans administratif, légal et fiscal, en veillant au respect des obligations réglementaires en la matière, afin de maintenir son activité professionnelle conformément au cadre légal en vigueur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le positionnement de l'activité et la gamme de services proposés. - Les documents administratifs de création de l'activité. 	<p>Le candidat met en œuvre les actions de création d'une activité professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix de nature juridique de la structure juridique porteuse de l'activité est argumenté et son adaptation et sa régularité démontrées. - Les démarches de création de l'activité sont effectives. - Le budget prévisionnel s'appuie sur des projections réalistes.

<p>d'une activité de restaurateur-conservateur indépendant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à appel d'offres. - Constitution d'un réseau professionnel. - Gestion et entretien des relations avec les clients particuliers, professionnels et institutionnels. 	<p>C.4.3 Promouvoir son expertise auprès de clients et commanditaires potentiels sur les canaux digitaux, en diffusant des informations relatives à son activité et son actualité professionnelles, afin d'éveiller leur attention, leur confiance et de susciter de possibles commandes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un budget prévisionnel sur 3 ans. - Les outils de communication et de promotion de l'activité. - Une proposition de prestation technique et commerciale établie sur le fondement d'une étude de cas fictive. 	<p>Le candidat réalise et présente les outils de communication et de promotion de son activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identité visuelle et les éléments de langage valorisant sa singularité sont exprimés. - Le parti pris et les valeurs d'engagement sont mis en avant et argumentés. - Les supports choisis et/ou le discours sont adaptés à son positionnement et à la cible.
	<p>C.4.4 Construire des propositions de prestation techniques et commerciales répondant à la demande de client potentiels, en veillant à leur bon dimensionnement au regard des besoins identifiés et en s'assurant du respect du formalisme attendu dans le cadre d'un appel d'offre, afin de soumettre son offre au commanditaire et, le cas échéant, d'en expliquer et argumenter le bienfondé et les avantages.</p>	<p>Chaque candidat travaille individuellement et présente oralement les livrables attendus devant le jury d'évaluation.</p>	<p>Le candidat présente une proposition de prestation technique et commerciale sous la forme d'une proposition commerciale et la défend devant un éventuel commanditaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contexte de la prestation attendue, ses objectifs, son cadre (notamment juridique) et les besoins auxquels elle répond sont analysés. - La nature de la prestation est adaptée à la demande et aux besoins du commanditaire. - Le chiffrage de la prestation est réaliste et tient compte des standards pratiqués habituellement dans la profession.